

CAMPAGNE F.R.D.A.M.S. 2008

NOTE AUX LIGUES ET COMITES REGIONAUX

1- PREAMBULE

Créé il y a vingt ans à l'initiative conjointe de la Direction régionale de la jeunesse et des sports et de la Région Haute-Normandie, le FRAMS est devenu en 2005 le Fonds Régional et Départemental d'Acquisition de Matériel Sportif (FR-DAMS). En effet, le Département de la Seine-Maritime en 2005 et le Département de l'Eure en 2006 ont rejoint ce dispositif, permettant à l'ensemble des projets retenus de bénéficier d'un **cofinancement à hauteur de 75%**. Le volume total des acquisitions est ainsi passé **de 321 000 € en 2004 à plus de 520 000 € en 2007**.

Ce dispositif exceptionnel sur le territoire national doit **conserver tout son sens et être valorisé** par l'ensemble des acteurs.

Pour préparer au mieux la campagne FR-DAMS 2008, l'ensemble des partenaires du dispositif a souhaité anticiper en sollicitant les ligues et comités dès la fin d'année 2007. **L'objectif est d'apporter une réponse aux demandes en fin de premier semestre 2008.**

Cette anticipation s'accompagne aussi d'un changement de procédure justifié par le nombre croissant des demandes et de leur nature éloignée, dans certains cas, de l'objet même du FR-DAMS.

2- PROCEDURE

Cette lettre de lancement de la campagne 2008 est adressée aux seuls ligues et comités régionaux..

Il vous appartient de répercuter l'information auprès de vos clubs et comités départementaux.

Les dossiers de demande et les notices explicatives seront à la disposition des associations qui en feront la demande auprès de :

**CONSEIL REGIONAL
DE HAUTE-NORMANDIE**

**Direction de la Qualité de la Vie
Service des Sports
BP 1129 - 76174 ROUEN Cédex**

**DIRECTION REGIONALE
ET DEPARTEMENTALE
DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS**
**55, rue Amiral Cécille
BP 1358 - 76179 ROUEN CEDEX 1
Tél. : 02.32.18.15.68 ou 67**

Les dossiers pourront également être téléchargés sur le site internet de la Direction régionale et départementale de la Jeunesse et des Sports à l'adresse suivante :

www.drdjs-haute-normandie.jeunesse-sports.gouv.fr

DEPOT DES DOSSIERS

Une fois renseigné par les demandeurs, les dossiers doivent **IMPERATIVEMENT** transiter par la ligue ou le comité de la discipline.

Une commission ad hoc sera créée au sein de la ligue et sera composée au minimum d'1 représentant de la ligue, 1 représentant de chaque comité départemental et d'un cadre technique régional d'Etat (ou droit privé lorsque ces postes existent).

Après instruction par cette commission au sein de la Ligue, l'ensemble des dossiers (ligue y compris) devra être transmis **en un seul envoi** à la Direction régionale et départementale de la Jeunesse et des Sports de Rouen – 55 rue Amiral Cécille – 76179 ROUEN CEDEX 1 pour le **1^{er} mars 2008, délai de rigueur**.

Vous joindrez à cet envoi :

- la liste des dossiers classés par ordre de priorité sur la feuille récapitulative.
- une synthèse explicative des choix effectués.
- La composition de la commission FR-DAMS de votre discipline et le PV de réunion.